



**Aux lauréats des concours 2020**

**BIENVENUE DANS LA PROFESSION  
BIENVENUE DANS L'ACADEMIE DE BORDEAUX**

Cher(e) collègue,

Tout d'abord, félicitations pour ton succès au CAPEPS et bienvenue dans l'académie de Bordeaux où tu as été affecté(e).

Le SNEP FSU, syndicat majoritaire dans la profession (83,75% des voix aux élections professionnelles de 2018), et ses militants (collègues EPS eux aussi) mettront tout en œuvre pour t'aider dans tes démarches administratives et te soutenir durant cette année de stage. Ce bulletin te donnera les informations nécessaires à ton entrée dans le métier.

Aussi, n'hésite pas à nous contacter pour tout questionnement concernant l'établissement, l'INSPE ou ta carrière. Notre site internet est aussi un outil précieux ! Tu y trouveras de nombreuses informations locales relatives au métier, sport scolaire, installations, actions, mutations...



Nous t'inviterons à suivre des stages de formation syndicale que nous réservons aux stagiaires pour permettre de cerner les enjeux de notre métier pour partir du bon pied...

Nous te souhaitons une bonne et heureuse entrée dans la profession et te disons à très bientôt. D'ici là, bonnes vacances.

Nathalie LACUEY  
Secrétaire académique  
Responsable stagiaires

**Site du SNEP FSU Bordeaux**

Tous les renseignements sur la page spéciale « Stagiaires Bordeaux » :

<http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=32>



**Nathalie LACUEY**

Secrétaire académique du SNEP-FSU

Responsable des stagiaires

Tél : 06 83 16 20 48

Mail :

[nath.lacuey33@gmail.com](mailto:nath.lacuey33@gmail.com)



**Sandra DUFAURE**

06 33 18 62 22

[sandra.juglin@gmail.com](mailto:sandra.juglin@gmail.com)



**Lisa ANELLI**

06 37 51 71 43

[lisa.efc@orange.fr](mailto:lisa.efc@orange.fr)

## L'affectation sur un poste

C'est le rectorat, en fonction des supports budgétaires, qui procède à l'affectation des fonctionnaires stagiaires.

Pour faire tes vœux tu dois te connecter sur le serveur SAVA le 27 et/ou le 28 juillet 2020. Une fois l'affectation dans l'académie de Bordeaux prononcée, le lien actif sur le site SIAL permet l'accès direct au serveur académique SAVA. La date prévisible de publication de

l'affectation est le 31 juillet 2020.

Les infos sur le site du rectorat sont disponibles par le lien :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid153183/affectation-des-stagiaires-rentree-2020.html>

Tu peux également aller sur notre site page spéciale « **Stagiaires Bordeaux** »

<http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=32>

Tu devras faire 6 vœux (1er vœu une commune puis les 5 départements de l'Académie classés par ordre de préférence).

Le barème retenu sera le même que celui pris en compte pour l'affectation dans les académies. Il comprend le rang de classement au concours selon les déciles, la situation familiale, la bonification « agrégé », la bonification d'ex-titulaire ou contractuel.

D'autres démarches, pièces à fournir, inscription INSPE, certificat médical, ... dans un temps contraint te sont demandées.

Suis scrupuleusement les instructions et dates données dans la circulaire d'affectation :

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/Stagiaires/75/2/>

[Circulaire\\_d\\_information\\_a\\_destination\\_des\\_personnels\\_stagiaires\\_-\\_Rentree\\_2020\\_1309752.pdf](#)

Depuis cette année, avec la loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019, les commissaires paritaires sont écartés des actes de gestion concernant le mouvement et l'affectation des personnels. Nous dénonçons ce mode de fonctionnement qui remet en cause le dialogue social, la transparence et l'équité dans le traitement des situations, l'administration étant seule décisionnaire.

Nous t'invitons cependant à nous envoyer la fiche jointe avec tes vœux et barèmes pour connaître ton dossier et te conseiller.

## La formation

Le SNEP s'est toujours battu pour que l'entrée dans le métier s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

- **Les stagiaires à mi-temps** (9h + 3h d'AS sur 1 semestre) seront libérés de cours les jeudis et vendredis pour assister aux journées de formation mises en place par l'INSPE.
- **Les stagiaires à temps plein** (ex-contractuels justifiant d'une expérience professionnelle dans la discipline soit 1 an et demi en équivalent temps plein d'enseignement de la discipline sur les 3 dernières années) auront quelques journées de formation pris sur leur temps de travail. Ce qui n'est pas satisfaisant. Avoir déjà enseigné ne peut pas être considéré comme une formation en soi.

Les journées de formation disciplinaire auront lieu à Bordeaux ou à Pau en fonction de ton lieu d'affectation.

Les journées transdisciplinaires pourront se dérouler dans ton département d'affectation.

## Les journées d'accueil et pré-rentree fin Août



En raison des conditions sanitaires liées à la Covid 19, ces journées d'accueil seront organisées cette année sous une forme hybride. Les journées en présentiel se dérouleront les 26 et 27 août 2020 soit à l'INSPE de Bordeaux ou de Pau en fonction de ton affectation. Les fonctionnaires stagiaires seront invités par ailleurs à suivre un parcours en distanciel.

**Nous aurons l'occasion de te rencontrer lors de ces journées de formation de la fin du mois d'août où nous nous rendrons.**

Des précisions importantes sur le déroulement de ces journées (modalités, horaires, lieux, etc.) seront disponibles sur le site internet de la Délégation Académique à la Formation des personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN), ainsi que sur le site internet de l'INSPE. <http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660/dafpen.html> et [www.inspe-aquitaine.fr](http://www.inspe-aquitaine.fr).

La pré-rentree se fera le 31 août 2020 dans ton établissement de stage.

## Et le SNEP ?



Sur tous les champs qui touchent au métier, des militant(e)s du SNEP-FSU œuvrent pour faire avancer l'école, l'EPS et le sport scolaire (formation initiale et continue, équipements, péda, budgets, sport scolaire, etc...), mais aussi la reconnaissance des personnels, le maintien de leur statut (salaires, affectations, déroulé de carrière, enseignant concepteur de son métier, indépendance au service de l'intérêt général, etc...). C'est pourquoi, tu croieras tout au long de ta carrière des collègues du SNEP-FSU.

Les différents changements de la formation des enseignants montrent que, depuis qu'ils existent, les enseignants d'EPS ont du inlassablement lutter pour que soit pris en compte l'aspect fondamental de leur discipline au sein du système éducatif. Bien que ces actions aient permis des progrès indéniables, cette bataille n'est jamais gagnée définitivement, les nouveaux programmes lycée, le dispositif 2S2C l'attestent. L'histoire de la profession est un peu le reflet permanent du combat qu'elle a du conduire, et le SNEP FSU est l'outil qu'elle s'est historiquement donnée pour le mener.

C'est pourquoi la profession s'est toujours reconnue très majoritairement dans le SNEP FSU ce qui se traduit par des résultats sans ambiguïté aux élections professionnelles. La grande majorité des représentants des personnels (qui siègent pour les mutations, les notations, les promotions, etc.) sont des militants du SNEP FSU élus par 83,75% des enseignants d'EPS.



C'est au nom de cette confiance, que nous t'appelons à rejoindre le SNEP FSU sans tarder afin que nous puissions ensemble, continuer avec plus de forces, à porter nos propositions et les actions syndicales. Ta cotisation te permettra en outre de recevoir le bulletin national hebdomadaire t'informant régulièrement de l'évolution des problématiques, chantiers sur le métier ainsi que les productions, mails départementaux et académiques t'informant de l'activité sur la situation locale.

## Stages de formation syndicale : Un droit !

Le SNEP organise toute l'année de nombreux stages à tous les niveaux et sur différents thèmes : la vie de l'établissement, la vie syndicale, la pédagogie et les programmes, les installations sportives, la sécurité et la responsabilité, le mouvement des personnels...

Le droit d'y participer est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire ou contractuel dans la limite individuelle de **12 jours ouvrables par an**, avec la rémunération intégrale et sans être obligé de remplacer ses cours.

Les demandes doivent être déposées par voie hiérarchique, au plus tard un mois à l'avance.

Le calendrier des stages 2020-2021 ainsi que le modèle de demande sont mis à jour au fur et à mesure sur notre site : <http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/?cat=44>

**2 stages seront plus particulièrement organisés pour les stagiaires :**

- « Spécial mutation inter » en décembre 2020
- « Le grand saut...préparation de votre affectation et de votre rentrée » en mai-juin 2021

Nous te tiendrons informé par mail en temps voulu.



Cordialement, pour le SNEP FSU Académique

Les Responsable stagiaires

Nathalie LACUEY 06 83 16 20 48 [nath.lacuey33@gmail.com](mailto:nath.lacuey33@gmail.com)

Sandra DUFAURE 06 33 18 62 22 [sandra.juglin@gmail.com](mailto:sandra.juglin@gmail.com)

Lisa ANELLI 06 37 51 71 43 [lisa.efc@orange.fr](mailto:lisa.efc@orange.fr)





# AFFECTATION ACADÉMIQUE STAGIAIRES EPS

## ACADEMIE DE BORDEAUX - RENTREE 2020

A retourner à : SNEP Bordeaux, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux ou par mail à : [nath.lacuey33@gmail.com](mailto:nath.lacuey33@gmail.com)

**Concours obtenu :** CAPEPS  AGREGATION  EXTERNE  INTERNE  Réservé   
**Ancien AED**  **Ex titulaire de la Fonction Publique**  **Contractuelle**

NOM (de naissance) : ..... Prénom : .....  
NOM (marital) : ..... Sexe : F ou M Date de naissance : .....  
Adresse personnelle : .....  
..... Téléphone : .....  
Mail : ..... Syndiqué SNEP  oui  non

### CLASSEMENT AU CONCOURS :

**Vous êtes reçu(e)** ..... sur .....

Les promotions sont divisées en déciles (1 décile = 10% des reçus).

Pour déterminer votre décile : divisez votre rang de classement par le nombre d'admis/10.

**Entourez le nombre de points** correspondants à votre situation :

1 <sup>e</sup> décile 150 pts	2 <sup>e</sup> décile 135 pts	3 <sup>e</sup> décile 120 pts	4 <sup>e</sup> décile 105 pts
5 <sup>e</sup> décile 90pts	6 <sup>e</sup> décile 75 pts	7 <sup>e</sup> décile 60 pts	8 <sup>e</sup> décile 45 pts
9 <sup>e</sup> décile 30 pts	10 <sup>e</sup> décile 15pts		

### VŒUX D'AFFECTATION (dans l'ordre de la demande officielle) 1 commune puis 5 départements

1 .....	4 .....
2 .....	5 .....
3 .....	6 .....

**Joignez une copie de votre demande saisie sur SAVA**

Bonification « agrégé » : 100 pts sur tous les voeux

Bonification « travailleur handicapé » : 1000pts sur le 1<sup>er</sup> vœu

Ancien AED, ex-titulaire de la FP, Contractuel(le) : 200 pts

### SITUATION FAMILIALE

- Rapprochement de conjoint : 150 pts + 75 pts par enfant de moins de 20 ans au 1.09.2017
- Rapprochement au titre de la résidence de l'enfant : 140 pts quelque soit le nombre d'enfants

**Calculez votre TOTAL DE POINTS :**